

## Communiqué

### suite à la publication du rapport de la « mission diversité »

24 octobre 2019

**Le 13 juin 2019, la Ministre de l'ESRI Frédérique Vidal a chargé les directeurs et présidents des quatre Écoles normales supérieures (et d'un certain nombre d'autres écoles parmi les plus « prestigieuses ») de lui faire des propositions en vue d'augmenter la diversité sociale dans leurs écoles.** Un rapport a été remis à la Ministre le 14 octobre, et a été publié le 17 octobre dans notre école après une présentation en Conseil d'administration<sup>1</sup>.

Les élu·es étudiant·es partagent le constat, établi année après année, d'une inégale représentation des différentes catégories sociales (origine sociale, genre, origine géographique en particulier) parmi les étudiant·es des ENS. Les concours d'entrée ne sauraient être qualifiés d'égalitaires dès lors qu'ils accueillent une population de candidat·es d'une grande homogénéité ; qui plus est, plusieurs travaux montrent que les concours amplifient les inégalités plus qu'ils ne les reflètent<sup>2</sup>.

Les conditions d'études privilégiées dont bénéficient les étudiant·es des ENS et les débouchés significatifs de ces écoles dans les positions dominantes de la société rendent d'autant plus indispensable une plus grande diversité chez leurs étudiant·es. Les ENS, lieu d'une incontestable reproduction sociale, doivent contribuer à lutter contre celle-ci.

**Nous nous félicitons donc de l'ouverture de cette réflexion par la Ministre.**

Les conclusions des directeurs et présidents des ENS mettent l'accent sur deux types de mesures. D'une part, les écoles proposent de créer et de renforcer des liens avec les établissements d'enseignement secondaire et les classes préparatoires afin d'encourager, de détecter et d'accompagner les vocations, à travers des dispositifs de tutorat entre autres. D'autre part, une bonification est proposée pour les candidat·es boursier·es lors des épreuves d'admissibilité des concours d'entrée<sup>3</sup>.

1 Lien public : <http://www.ens-lyon.fr/actualite/lecole/la-diversite-dans-les-ecoles-normales-superieures>. Un document assorti de statistiques plus détaillées a été publié en intranet.

2 À titre d'exemple, en 2018-2019 :

- les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures représentaient 62,5 % des étudiant·es des ENS, 51,6 % des étudiant·es des classes préparatoires, 33,3 % des étudiant·es des universités ;
- les enfants d'employé·es et d'ouvrier·es représentaient 9,3 % des étudiant·es des ENS, 18,1 % des étudiant·es des classes préparatoires, 28,0 % des étudiant·es des universités (source : MESRI-SIES, RERS 2019, p. 181).

3 Les différentes études statistiques portant sur l'amplification des inégalités au travers du concours montrent que la proportion de boursier·es chute significativement lors des épreuves d'admissibilité, alors qu'elle reste relativement stable lors des épreuves d'admission. Cela explique le sens de cette bonification, visant à permettre à plus de boursier·es de se présenter devant le jury d'admission, plus « égalitaire ».

**Si ces propositions sont intéressantes, elles laissent dans l'ombre un certain nombre de points qu'il nous semble indispensable de considérer.**

- ▶ L'importance prise par les actions d'accompagnement en amont du concours (actions qui doivent d'ailleurs être menées à une échelle bien plus large que le rayon d'action d'une ENS) ne doit pas occulter la nécessité de mener des actions directement sur les modalités de recrutement des étudiant·es. **Étudier précisément et en profondeur les effets de ces procédures et l'opportunité de les faire évoluer** est donc indispensable, une bonification reposant sur un critère aussi insuffisant que les bourses sur critères sociaux ne pouvant suffire à répondre aux enjeux soulevés.
- ▶ La diversité sociale ne saurait n'être décrite qu'en termes de proportion de boursier·es. Tout en ayant conscience d'un cadre légal contraint, nous pensons qu'une réflexion sur la diversité du recrutement des ENS doit prendre en compte de façon bien plus fine l'origine sociale des candidat·es et **s'étendre aux inégalités d'origine géographique et de genre** face à l'admission, deux dimensions capitales du problème qui sont trop souvent occultées.
- ▶ Le statut de fonctionnaire stagiaire constitue un soutien très fort aux études de personnes d'origine sociale modeste. Pour autant, les étudiant·es qui ne sont pas issu·es des plus grandes classes préparatoires (en particulier, issu·es d'un parcours universitaires) sont quasiment exclu·es de l'accès à ce statut. Par ailleurs, l'admission de normalien·nes étudiant·es continue à majoritairement recruter d'ancien·nes élèves de classes préparatoires. Ne faudrait-il pas, dès lors, **imaginer de nouvelles voies d'accès aux ENS** qui permettent réellement d'accueillir une plus grande diversité de trajectoires ? Dans une optique de diversité sociale, il serait alors nécessaire de considérer l'accession au statut de fonctionnaire stagiaire pour tout ou partie des candidat·es recruté·es par ces nouvelles voies.

Dans un contexte où ces questions suscitent de vifs débats, nous invitons toute la communauté de notre école et les personnes associées au pilotage de la « mission diversité » à considérer ces quelques pistes de réflexion en vue de construire ensemble des propositions concrètes.

Alors que le cadre de la mission va être élargi à l'ensemble de l'enseignement supérieur français, il nous semble que les ENS concentrent des problématiques de diversité qui prennent place dans une situation et des mécanismes spécifiques. Il est donc de notre responsabilité d'envisager des solutions dans la plus grande ouverture.

**Dans cet esprit, nous convions également tou·tes les étudiant·es de l'École à une réunion publique pour échanger sur cette thématique, le 4 novembre à 19 h (la salle sera indiquée ultérieurement).**